

# **RAPPORT N° 132**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Programme Nyon-Energie :  
Politique en faveur de l'énergie et du climat pour  
la période 2013-2017**

**Délégué municipal : M. le Syndic Daniel Rossellat**

Nyon, le 9 septembre 2013

## NYON · RAPPORT N° 132 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune a élaboré, en 2009, parallèlement au processus d'obtention du label Cité de l'énergie, sa politique énergétique pour orienter ses actions durant quatre ans : le Programme Nyon-Energie 2009-2013. Ces actions visaient une participation de la Commune, à son échelle, à la réduction de l'empreinte écologique et à la résolution des problèmes liés aux changements climatiques.

Au terme de cette première période, la Municipalité vous a présenté le bilan final du programme Nyon-Energie 2009-2013 par le biais du rapport d'information du 9 septembre 2013. Durant cette période, de nombreuses études préliminaires amorçant une nouvelle étape de réalisations prévues pour la période 2013-2017 ont été lancées.

Vous trouverez en annexe, le nouveau programme de politique en faveur de l'énergie et du climat pour Nyon pour la période 2013-2017 (Programme Nyon-Energie).

Le préambule du programme fournit de plus amples détails sur le contexte dans lequel il s'insère. Il est également important de réaffirmer d'emblée sa portée.

Le programme Nyon-Energie constitue un engagement moral des Autorités à réaliser les actions prévues et atteindre les buts fixés. Il ne prévaut toutefois pas sur les processus de décision habituels d'approbation des budgets et des crédits d'investissement.

La réalisation effective des actions mentionnées dans le programme dépendra donc de l'approbation, par le Conseil communal, des budgets de fonctionnement annuels et des crédits d'investissements spécifiques. Les projets, dont le budget est important, seront bien entendu soumis à l'approbation du Conseil communal par le biais de préavis spécifiques.

Ainsi, des préavis qui entrent dans le cadre de la politique énergie-climat, sont déjà ou seront déposés ces prochains mois auprès du Conseil communal par les différentes directions concernées, par exemple :

- début des travaux de l'écoquartier du Stand ;
- élaboration du schéma directeur du centre-ville élargi ;
- rénovation de plusieurs bâtiments scolaires dans le cadre de la planification scolaire ;
- réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit du CERV.

Précisons encore qu'outre un suivi opérationnel régulier de sa mise en œuvre, le programme Nyon-Energie fera l'objet d'une information annuelle détaillée au Conseil communal dans le cadre du rapport de gestion et d'une information régulière auprès des habitants et entreprises.

## NYON · RAPPORT N° 132 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le rapport N° 132 concernant le programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :** de prendre acte du programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

Christian Gobat

### 1<sup>ère</sup> séance de la commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat
Date	Jeudi 31 octobre 2013 à 19h30
Lieu	Salle de Municipalité

### Annexe

---

- Programme Nyon-Energie : politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017

## **PROGRAMME NYON-ENERGIE**

**Politique en faveur de l'énergie et du climat pour  
la période 2013-2017**

## I. Préambule

---

Le programme Nyon-Energie 2013-2017 **fixe le cadre de la contribution locale de la Ville de Nyon à la résolution de la problématique énergétique et climatique mondiale**. Plus précisément, il définit les modalités de l'engagement de Nyon dans la réduction de la consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle communale et régionale. Le terme « politique énergie-climat » doit être pris au sens large et touche également la gestion de l'eau, les déchets, la mobilité et inclut un volet « adaptation » visant à augmenter la résilience de la Ville et de ses habitants face aux changements climatiques.

Ce document est **nécessaire pour** :

- disposer d'une vision d'ensemble des actions communales qui influencent la consommation et la production d'énergie, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre ;
- préciser les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir ;
- fixer l'organisation adéquate et préciser les ressources humaines et financières à mettre en œuvre ;
- suivre l'évolution de la mise en œuvre et mesurer les résultats ;
- communiquer sur la politique énergie-climat communale, sa mise en œuvre et ses résultats.

Le programme Nyon-Energie constitue un **engagement moral des autorités** à réaliser les actions prévues et à atteindre les buts fixés. Il ne prévaut toutefois pas sur les processus de décision habituels qui sous-tendent l'approbation des budgets et des crédits d'investissement. Les projets à forts enjeux politiques et financiers, qui ont un impact sur le budget de fonctionnement, seront également soumis à l'approbation du Conseil communal par le biais de préavis spécifiques.

Ce programme **s'inscrit dans la continuité du programme défini pour la période 2009-2013** (cf. rapport d'information du 9 septembre 2013). La Ville de Nyon, alors considérée comme « partenaire en processus » de l'association SuisseEnergie, avait pu définir un plan d'actions lui permettant de prétendre au label Cité de l'énergie.

Le programme Nyon-Energie 2013-2017 se base sur les lignes directrices de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, sur les objectifs de la Société à 2000 watts de SuisseEnergie et sur les buts de la Conception cantonale de l'énergie. Il prend également en compte la stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2012 du Conseil fédéral.

Enfin, le programme Nyon-Energie **s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement durable 2012-2016** de la Ville. Il concrétise l'un des thèmes principaux du premier axe de cette stratégie (Axe I : mettre en œuvre quatre programmes clefs pour le logement, la mobilité, l'énergie et l'environnement).

Ce programme s'articule en deux parties distinctes :

- une **première partie stratégique** avec les enjeux, la vision et les principes directeurs de l'action (chapitres 2 à 4) ;
- une **seconde partie opérationnelle** avec l'état des lieux, les objectifs, le programme d'actions, l'organisation et les ressources, le suivi et la communication (chapitres 5 à 9).

## 2. Enjeux

---

L'empreinte écologique de la Suisse s'élevait en 2007 à 5 hectares globaux par personne, alors que la biocapacité du pays s'élève à seulement 1,2 hectare par personne (à l'échelle planétaire l'empreinte écologique est de 2,7 hectares globaux par personne pour une biocapacité de 1,8 hectare par personne).

**Autrement dit, nous dépassons largement la capacité de la nature à produire des matières premières et à neutraliser les polluants.**

**La consommation d'énergie est la cause principale de notre forte empreinte écologique.**

Les effets attendus d'un tel déséquilibre sont, en particulier pour le climat, en Suisse<sup>1</sup> :

- températures en hausse de 1 à 3,5 °C par rapport à 1990 ;
- précipitations en hausse de 20% en hiver et en baisse de 5 à 30% en été ;
- élévation de la limite moyenne des chutes de neige ;
- débit d'eau moyen annuel en baisse de 7% ;
- hausse des dommages dus aux événements extrêmes ;
- hausse des besoins en climatisation ;
- dégradation des conditions d'enneigement des stations de sports d'hiver.

Dans les villes, les principaux défis à relever face aux changements climatiques sont les suivants<sup>2</sup>:

- accentuation de fortes chaleurs ;
- accroissement de la sécheresse estivale ;
- risques liés aux crues ;
- dégradation de la qualité de l'eau et de l'air.

Afin de diminuer l'empreinte écologique individuelle, d'enrayer les évolutions citées ci-dessus et/ou de s'adapter aux effets qui en découlent, il s'agit de privilégier deux axes de travail complémentaires :

- tout d'abord, viser à réduire la consommation d'énergie et augmenter la production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur le concept de la Société à 2000 watts et la stratégie énergétique pour 2050 de la Confédération ;
- d'autre part, pour préparer la Ville aux défis mentionnés ci-dessus, il s'agit d'évaluer puis de réduire les risques qui concernent Nyon et sa population et prendre des mesures (pour certaines déjà en cours) en vue d'augmenter la résilience – ou la capacité d'adaptation – de la Ville face à des changements dont l'ampleur est peu prédictible.

Le concept de **la Société à 2000 watts** a été développé à l'Ecole Polytechnique de Zurich afin de diminuer l'empreinte écologique individuelle et d'enrayer les effets cités ci-dessus. Plusieurs communes, villes et cantons se sont engagés sur la voie de la société à 2000 watts qui fixe comme objectifs :

- la réduction de la consommation d'énergie à 2000 watts par habitant ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre à 1 tonne d'émission d'équivalent CO<sub>2</sub> par personne et par an.

Actuellement, la consommation d'énergie en Suisse s'élève à 6'500 watts par habitant. Les objectifs ambitieux de la société à 2'000 watts sont techniquement réalisables, mais nécessitent des mesures systématiques. Un changement des modes de consommation et d'utilisation des énergies et une amélioration des infrastructures vers une meilleure efficacité énergétique sont requis. Ces objectifs très ambitieux s'inscrivent dans une perspective de long terme, ce qui explique qu'aucun horizon temporel n'a été défini.

La Confédération a mis en consultation **sa stratégie énergétique pour 2050** dans laquelle sont définis les paquets de mesures permettant à la Suisse d'atteindre sa nouvelle politique énergétique. Il s'agit, entre autres, d'améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment, des appareils électroménagers, de l'industrie et de la mobilité, et d'exploiter le

<sup>1</sup> Rapport sur le climat, DETEC, 2007

<sup>2</sup> Stratégie du Conseil fédéral 2012 « Adaptation aux changements climatiques en Suisse »

potentiel énergétique actuel de la Suisse grâce aux technologies existantes ou futures et aux énergies renouvelables. Des objectifs chiffrés ont été fixés pour la Suisse :

- réduire de 43% d'ici à 2035 et de 45% d'ici à 2050 la consommation d'énergie finale par rapport au niveau de 2010 ;
- stabiliser la consommation électrique annuelle à partir de 2020 ;
- réduire les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> entre 1 et 1.5 tonne par habitant en 2050.

### 3. Vision pour Nyon

---

**Face à ces enjeux, la responsabilité d'une ville comme Nyon consiste à agir localement, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, pour contribuer d'une part à une amélioration de la situation globale et d'autre part à une augmentation de la capacité d'adaptation face aux changements climatiques.**

La Municipalité s'engage donc dans une politique énergie-climat durable pour que les 20'000 habitants et les entreprises de Nyon se dirigent ensemble vers un meilleur équilibre entre la consommation de ressources de la Ville et les ressources naturelles disponibles (si possible localement) :

- en consommant l'énergie de manière plus rationnelle et en favorisant le développement des énergies renouvelables ;
- par un effort collectif mais volontaire ;
- par une action régionale ;
- sans diminuer la qualité de vie ;
- dans le respect de la solidarité sociale.

La vision exprimée une première fois dans le programme Nyon-Energie 2009-2013, à travers le slogan :

**"Nyon-Energie : Consommer moins – Produire plus de renouvelable"**

garde toute sa pertinence et est confirmée pour la période 2013-2017.

### 4. Principes directeurs

---

Dans son action, la Municipalité sera guidée par les principes de durabilité, d'efficacité, d'exemplarité et de créativité.

#### 4.1. Durabilité

Développer et mettre en œuvre la politique énergie-climat pour un usage efficace des ressources naturelles, en tenant compte des possibilités financières de la Commune et de la nécessité de maintenir le dynamisme économique. Il s'agit également d'assurer que l'accès aux ressources essentielles reste possible pour tous.

## 4.2. Efficacité

- Organiser le territoire de sorte à favoriser une consommation rationnelle de l'énergie et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ;
- mettre en place des mesures adaptées ayant pour objectif de maîtriser le trafic individuel motorisé en ville ;
- développer des moyens de déplacement et des services de mobilité respectueux de l'environnement (mobilité douce, transports publics).

## 4.3. Exemplarité

- Mettre en oeuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible les mesures concernant l'administration communale et ses activités ;
- utiliser l'énergie de manière efficace ;
- produire ou contribuer à la production d'énergies renouvelables ;
- proposer aux habitants et entreprises des énergies renouvelables.

## 4.4. Créativité

- Informer et conseiller activement les habitants et entreprises sur les possibilités d'approvisionnement en énergies renouvelables et de réduction de la consommation d'énergie ;
- encourager et soutenir les initiatives individuelles pour la production d'énergies renouvelables et une utilisation rationnelle de l'énergie ;
- collaborer avec les acteurs essentiels à la mise en œuvre de la politique énergie-climat communale : communes du District, Conseil régional, Canton.

## 5. Etat de la situation actuelle

---

En 2009, la Ville de Nyon s'est inscrite en tant que partenaire en processus de l'association SuisseEnergie afin de débiter la démarche d'obtention du label Cité de l'énergie. Ce label est décerné aux villes suisses ayant mis en œuvre une politique énergétique durable exemplaire dans les domaines suivants :

1. le développement et la planification urbaine et régionale ;
2. les bâtiments de la collectivité et les équipements ;
3. l'approvisionnement et la dépollution ;
4. la mobilité ;
5. l'organisation interne ;
6. la communication et la coopération.

Dans le cadre de ce processus, un bilan de l'engagement de Nyon sur le plan énergétique avait été établi en 2009. La Ville atteignait un total de 35% de points sur les 87 mesures du catalogue Cité de l'énergie, qui constitue la référence pour les responsables du label.

Le programme 2009-2013 répondait ainsi aux lacunes identifiées par Cité de l'énergie et les principales réalisations de cette période ont notamment permis de :



### 1. Etablir des bilans de situation et identifier les potentiels de progression

- L'adoption et la mise en œuvre du **Concept énergétique territorial 2011** qui présente les besoins énergétiques de la Ville, les ressources renouvelables à disposition et des recommandations en termes de choix énergétiques par secteur ;
- **le plan solaire** fixe les objectifs et les modalités de réalisation du potentiel solaire sur les bâtiments communaux et renforce les mesures d'incitation pour les privés (voir rapport N° 60/2012) et a permis de premières réalisations (bâtiment des SI, immeuble de Bourgogne, UAPE du Cèdre Magique, poste de la Longeraie) ;
- **l'étude en cours sur la géothermie profonde sur la Côte lémanique** devrait permettre à terme de couvrir 30% des besoins en électricité de la ville de Nyon (voir préavis N° 70/2012) ;
- **l'expertise technique en cours selon la méthode EPIQR (Energy Performance Indoor Quality Reprofit)** établit un bilan de l'état de vétusté du patrimoine immobilier de la Ville et permettra de planifier les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux (voir préavis N° 53/2012) ;

### 2. Fixer les conditions-cadre

- L'établissement de **la planification scolaire** prévoit la construction des infrastructures scolaires répondant à la hausse de la population nyonnaise et la remise à niveau des éléments techniques et énergétiques des bâtiments scolaires existants (voir préavis N° 89/2013) ;
- l'adoption et la mise en œuvre du **Concept de mobilité urbaine** fixe les mesures et actions à mettre en œuvre pour améliorer la gestion des déplacements dans le cadre d'un aménagement durable du territoire communal (voir rapport N° 168/2010) ;
- la mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 du **nouveau concept de gestion et de financement des déchets**, en intégrant le principe du pollueur-payeur, permettra de réduire la quantité de déchet produite à Nyon et de mieux valoriser les déchets organiques (voir préavis N° 67/2012) ;
- la mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 du **nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux** permettra, par des taxes durables suivant le principe de causalité, de répondre aux investissements futurs liés aux infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux (voir préavis N° 8/2011) ;
- la réalisation des travaux préparatoires permettra une amélioration importante de l'offre en Transport publics urbains et régionaux en 2014-2015.

### 3. Pérenniser et renforcer par des mesures spécifiques

- La création d'un poste et l'octroi d'un crédit cadre dédié à **l'optimisation énergétique des bâtiments communaux** et à la réduction de la consommation d'énergie (voir préavis N° 99/2011) permettra de renforcer l'exemplarité de l'administration communale ;
- les **actions de sensibilisation** auprès des habitants et des usagers des bâtiments communaux font connaître les comportements favorables aux économies d'énergie ;
- la mise en place de **subventions** encourage les initiatives privées concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments.

Au terme du programme 2009-2013, la Municipalité tire un bilan positif des efforts amorcés ces quatre dernières années. Ce bilan est très satisfaisant concernant la définition des concepts et les études effectuées. L'objectif principal du programme 2013-2017.

## 6. Objectifs et indicateurs

### 6.1. Objectifs

En 2009, il n'avait pas été possible de fixer des objectifs quantitatifs en raison du manque de données disponibles pour la consommation d'énergie et d'eau, les énergies renouvelables, les déchets, la mobilité et le CO<sub>2</sub>.

Pour la période 2013-2017, la Municipalité s'engage à atteindre des objectifs quantitatifs dans des domaines pour lesquels les données et des indicateurs sont à présent maîtrisés et bien documentés. Certains objectifs restent néanmoins difficilement quantifiables en raison de données moins fiables, d'où la nécessité de se contenter d'objectifs qualitatifs.

**Pour 2020, la Municipalité se fixe les objectifs suivants pour l'ensemble du territoire communal :**

Domaine	Objectif (relatif par habitant)	2020 p/r à 2011
Consommation d'énergie et d'eau	Diminuer la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude	↓
	Baisser la consommation d'électricité	- 3%
	Diminuer la consommation d'eau	↓
Energies renouvelables	Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude	↑
	Maintenir la part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité	98%
	Augmenter la couverture des besoins en électricité par de la production renouvelable locale pour atteindre	3%
Déchets	Part des déchets recyclés	60%
	Diminuer la quantité de déchets produits	-5%
Mobilité	Augmenter la part de la mobilité douce et TP dans les déplacements	↑
Gaz à effets de serre	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	↓
Végétalisation	Augmenter la part du territoire végétalisé, notamment des zones de rafraîchissement	↑

**Pour 2020, la Municipalité se fixe les objectifs suivants pour l'administration communale:**

Domaine	Objectif	2020 p/r à 2011
Consommation d'énergie et d'eau	Réduire la consommation d'énergie finale des bâtiments communaux (chaleur et électricité) p/r à la surface de référence énergétique (SRE) totale	-15 %
	Réduire la consommation d'eau des bâtiments communaux p/r à la SRE totale	-15%
	Diminuer la consommation de carburants fossiles (diesel et essence) pour les véhicules communaux	- 15%
Energies renouvelables	Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude	↑

Mobilité	Part des collaborateurs effectuant leurs trajets pendulaires en TP ou mobilité douce	55%
	Part des collaborateurs effectuant leurs trajets professionnels en TP ou mobilité douce	48%

## 6.2. Indicateurs

Depuis 2011, un **système d'indicateurs** (voir Annexe 2) permet de **suivre l'évolution** de la situation de la Ville et de l'administration communale sur les plans énergétique et climatique et donc de **mesurer l'impact** de la politique énergie-climat communale.

Les indicateurs retenus permettent de mesurer l'évolution de la consommation d'énergie, de la production et de la consommation d'énergies renouvelables, de la quantité de déchets produite et recyclée, de la quantité d'eau consommée et traitée, des comportements liés à la mobilité, ainsi que de l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub>.

Un des principes directeurs de la politique énergie-climat étant l'exemplarité, la majorité des indicateurs pour la Ville trouve son pendant pour l'administration communale qui devra, plus rapidement que l'ensemble du territoire nyonnais, montrer une évolution favorable.

Si les indicateurs ont été définis, tous ne peuvent pas être chiffrés de manière précise. Ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence, en gardant à l'esprit qu'ils proviennent de données parfois estimées.

Une synthèse illustrée des principaux indicateurs pour le territoire communal et pour l'administration est publiée chaque année afin de permettre à la population nyonnaise de suivre leur évolution.

## 7. Programme d'action 2013-2017

Le programme d'action (voir Annexe 3) précise les actions qui seront entreprises de 2013 à 2017 pour atteindre les objectifs fixés. C'est l'outil de travail transversal qui permettra le suivi régulier de la mise en œuvre de la politique énergie-climat.

Il est composé de quatre **axes d'action principaux** :

1. La planification énergétique et territoriale ;
2. l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ;
3. l'approvisionnement en énergie/eau et la gestion des déchets/eaux usées ;
4. la mobilité interne à l'administration et la mobilité à l'échelle de la Ville.

Le programme d'action comprend encore deux **axes relatifs aux moyens transversaux** à mettre en œuvre pour réaliser la politique énergie-climat : organisation, processus et ressources (axe 5), communication, coopération, soutiens (axe 6).

La période 2013-2017 sera résolument tournée vers les réalisations. Il s'agira de mettre en œuvre les concepts établis ainsi que les projets étudiés par le biais du précédent programme. Les actions prévues sont de divers ordres. Ressortent en particulier du programme d'action 2013-2017, les mesures liées au développement et à l'optimisation des **infrastructures**, ainsi que les mesures liées aux **comportements** (information, sensibilisation, incitation, conseil).

**Parmi les multiples mesures, un certain nombre d'actions clés peuvent être relevées pour cette période :**

- un écoquartier sera réalisé au **Stand** avec 30% de logements subventionnés et des objectifs environnementaux ambitieux ;
- la mise en œuvre de la démarche d'**optimisation énergétique** permettra d'atteindre l'objectif de réduction de 10% de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux en 4 ans ;
- la rénovation de plusieurs **bâtiments scolaires** au Couchant, à Nyon-Marens, au Centre-Ville et à l'EPCN, au Rocher, à Gai-Logis, à la Paix et aux Tattes d'Oie réduira la consommation d'énergie et valorisera le potentiel scolaire ;
- la mise en œuvre d'ici 2015 de la nouvelle offre TP au ¼ heure améliorera de 90% l'offre actuelle ;
- plusieurs constructions exemplaires vont démarrer, notamment le nouveau centre d'exploitation de routes et voiries et le complexe scolaire et sportif du Reposoir ;
- la suite des études en cours et la réalisation du turbinage des eaux usées et de l'Asse.

Parallèlement à toutes les réalisations prévues dans le plan d'action 2013-2017, les **efforts de sensibilisation dans les domaines de la politique énergétique** se poursuivront. Ces actions toucheront tous les acteurs de la vie de Nyon : habitants, entreprises, associations, employés de l'administration. Un accent particulier sera mis sur les réductions de la consommation d'énergie et d'eau, sur la mobilité, sur les déchets et sur l'agriculture de proximité.

Le soutien aux initiatives privées continuera avec les subventions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, avec des conseils individuels et avec la participation logistique et financière de la Ville à des actions allant dans le sens de la politique énergie-climat.

Les mesures d'adaptation aux changements climatiques qui constituent une nouveauté dans le programme Nyon-Energie ne sont, pour une part, que la formalisation de mesures déjà en cours ou planifiées, telles que par exemple les projets de végétalisation, l'étude cantonale des risques ou encore les études au niveau de l'approvisionnement de l'eau (identification proactive des fuites, mesures de restriction d'eau, etc.). D'autres mesures nécessiteront des études en fonction des possibilités budgétaires et des priorités définies par la commune et/ou par le canton.

## **8. Organisation, suivi et ressources**

---

Le succès de la mise en œuvre de la politique énergie-climat communale, qui est largement transversale, dépend :

- d'une vision d'ensemble et d'objectifs clairs (cf. le présent programme) ;
- d'une organisation interne qui précise les missions de chacun au niveau stratégique et opérationnel ;
- d'un processus clair de suivi de la mise en œuvre ;
- de la mise à disposition de ressources correspondant aux objectifs.

### **8.1. Organisation**

L'Annexe 4 précise l'organisation retenue pour la mise en œuvre de la politique énergie-climat.

Le **Conseil communal** :

- prend acte du programme Nyon-Energie ;
- décide des budgets de fonctionnement et d'investissement alloués à la politique énergie-climat ;
- est informé de la mise en œuvre une fois par an au moins.

Dans l'organisation actuelle de la Commune, la politique énergie-climat concerne quatre directions différentes. Ainsi, par souci d'efficacité, c'est la **Municipalité** in corpore qui assure le pilotage stratégique. Plus précisément, elle :

- décide formellement des éléments stratégiques (vision, principes directeurs, objectifs, programme d'action) et d'organisation ;
- propose au Conseil communal le budget de fonctionnement et les investissements nécessaires à la politique énergie-climat ;
- décide sur toute question sortant du cadre fixé par le programme Nyon-Energie ;
- est informée de la mise en œuvre deux fois par an au moins.

Au niveau opérationnel :

- Un **groupe de travail opérationnel** réunit l'ensemble des services concernés. Présidé par le-la Délégué-e à l'énergie et au développement durable, il se réunit au moins une fois par année et traite de toute question transversale en lien avec la politique énergie-climat (suivi et évolution du programme d'action, communication-information-sensibilisation-conseil, allocation du fonds de réserve *Efficacité énergétique et Promotion des énergies renouvelables*) ;
- les services concernés par la politique énergie-climat sont : **Urbanisme, Architecture et bâtiments, Services industriels, Travaux et environnement, Mobilité et ponctuellement Espaces verts et forêts**. Ils remplissent chacun des missions spécifiques dans le cadre de leurs compétences et participent tous aux efforts d'information et de sensibilisation ;
- le-la **Délégué-e à l'énergie et au développement durable remplit essentiellement des fonctions de planification, suivi, coordination (en particulier pour les actions d'information et de sensibilisation) et communication.**

## 8.2. Suivi

La mise en œuvre du programme d'action fera l'objet d'un état des lieux annuel entre le-la Délégué-e à l'énergie et au développement durable et un-une spécialiste de l'énergie. Le groupe de travail technique y sera associé une fois par an.

Le programme d'action n'est pas un document figé pour quatre ans. Au contraire, le **tableau de suivi sera mis à jour** lors de chaque état des lieux annuel. Il sera, en particulier, adapté et complété au fur et à mesure que les différentes études et travaux prévus seront réalisés.

Un **bilan général** de la mise en œuvre du présent programme Nyon-Energie sera réalisé **en 2017**. Il fournira l'occasion de préciser les prochaines étapes d'une politique énergie-climat communale durable.

## 8.3. Ressources financières et humaines

### 8.3.1. Ressources financières

Le programme d'action précise, partout où cela est possible actuellement, le coût des actions prévues.

En ce qui concerne le budget de **fonctionnement** de la politique énergie-climat, l'objectif est de réaliser le programme d'actions avec les moyens financiers à disposition dans les différents services concernés, en y ajoutant des ressources du Fonds de réserve *Efficacité énergétique et Promotion des énergies renouvelables* doté d'environ CHF 550'000.- par an.

Le programme d'action s'orientant vers une phase de réalisation de projets, il faut envisager pour la période 2013-2017 des **investissements lourds, dont certains sont déjà prévus au plan d'investissements**. Il est déjà possible de préciser que ces investissements devraient être liés, principalement, à la construction et à la rénovation des écoles, aux transports publics

et aux installations solaires photovoltaïques. Dans tous les cas, ils seront intégrés à la planification générale des investissements communaux. Des partenariats privés seront également recherchés en fonction des projets.

### 8.3.2. Ressources humaines

En sus des postes de délégué à l'énergie et au développement durable et de délégué à la mobilité, un poste de **technicien en énergie** a été repourvu en 2013 au sein du Service architecture et bâtiments.

Par ailleurs, dans chacun des services concernés, plusieurs collaborateurs intègrent dans leur travail ou projets les objectifs de la politique énergie-climat et contribuent donc directement à sa mise en œuvre. Ces contributions pourront être précisées dans les cahiers des charges. Une attention particulière sera portée à la formation et au renforcement des compétences spécifiques nécessaires.

## 9. Communication

---

La mise en œuvre du programme d'action fera l'objet d'une **information annuelle détaillée au Conseil communal**.

Outre les actions d'information et de sensibilisation, la politique énergie-climat communale fera aussi l'objet d'une **communication régulière auprès des habitants et des entreprises** en utilisant les canaux de communication existants (lettre d'information municipale, site Internet de la Ville et blog des acteurs de la vie durable, etc.).

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2013 pour être présenté au Conseil communal pour qu'il en prenne acte.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



Christian Gobat

## Annexes

---

Annexe 1 : Concept énergétique territorial : extrait relatif aux besoins et ressources

Annexe 2 : Système d'indicateurs

Annexe 3 : Programme d'action 2013-2017

Annexe 4 : Organisation et missions des services

## Concept énergétique territorial : extrait relatif aux besoins et ressources<sup>3</sup>

---

### I.1. Besoins énergétiques actuels de la ville de Nyon (2010)

Besoins thermiques totaux :	221'720 MWh/an
Electricité :	87'530 MWh/an
<b>Besoins énergétiques totaux :</b>	<b>309'243 MWh/an</b>

L'indice de consommation d'énergie pour couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire est évalué à environ 600-650 MJ/m<sup>2</sup>\*an. Les bâtiments existants construits entre 1920 et 1980 consomment en moyenne 700 MJ/ m<sup>2</sup>\*an. A Nyon, septante-trois bâtiments gros consommateurs représentent à eux seuls près de 40% des besoins totaux.

### I.2. Besoins énergétiques futurs de la ville de Nyon (2030)

Besoins thermiques totaux :	254'725 MWh/an
Electricité :	109'980 MWh/an
<b>Besoins énergétiques totaux :</b>	<b>364'705 MWh/an</b>

L'augmentation quasi-nulle des besoins par rapport à 2010 s'explique, d'une part par les efforts de rénovations, d'autre part, par la performance énergétique des constructions neuves (plus elles seront tardives, plus leurs besoins seront faibles), bien meilleure que celle des constructions existantes.

## 2. Ressources énergétiques de la ville de Nyon

<u>Ressources thermiques principales</u>	<u>Potentiel</u>
Géothermie grande profondeur :	40'800 MWh/an
Géothermie basse profondeur :	190'000 MWh/an
Eaux épurées :	10'900 MWh/an
Solaire thermique individuel :	20'000 MWh/an
Réseau gaz :	Présent sur presque tout le territoire

<u>Ressources thermiques secondaires</u>	<u>Potentiel</u>
Eaux de surfaces :	5'300 MWh/an
Eau du lac :	Théoriquement illimitée
Eaux usées :	1'900 MWh/an
Bois de forêt indigène :	2'100 MWh/an
Bois de forêt dans un périmètre de 25 km :	Pas de potentiel disponible
Rejets thermiques :	1'035 MWh/an

<u>Ressources électriques principales</u>	<u>Potentiel</u>
Géothermie grande profondeur :	21'800 MWh/an

<sup>3</sup> Version simplifiée des annexes 1 et 2 du Concept énergétique territorial.

Grandes installations photovoltaïques :	2'800 MWh/an
Hydroélectricité :	1'500 MWh/an
Réseau électrique :	Présent sur presque tout le territoire



## Système d'indicateurs <sup>4</sup>

TERRITOIRE		
Objet de la mesure	Indicateur	Objectif 2020
<b>Consommation d'énergie</b>		
Evolution de la consommation d'énergie à l'échelle de la ville	Consommation d'énergie primaire totale	
	<b>Consommation d'énergie électrique finale par habitant</b>	-3%
	<b>Consommation d'énergie finale pour la chaleur</b>	↓
Efforts des propriétaires privés pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments	Consommation d'énergie primaire pour la mobilité	
	Surface de bâtiments MINERGIE	
	Surface de bâtiments MINERGIE-P	
<b>Energie renouvelable</b>		
Evolution de la part d'énergie renouvelable dans la consommation totale	Part d'énergie renouvelable dans la couverture des besoins en énergie	
	<b>Part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité</b>	98%
	Points CE sur la part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité	
	Part d'électricité "Naturemade star" dans la consommation d'électricité	
	<b>Part d'énergie renouvelable pour chauffage et eau chaude dans la consommation d'énergie chaleur</b>	↑
Evolution de la production locale de chaleur à partir de sources renouvelables	Production d'énergie chaleur par panneaux solaires thermiques	
Evolution de la production locale d'électricité renouvelable	Production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques	
	Autre production d'électricité renouvelable locale	
	Production totale d'électricité renouvelable locale	
	<b>Part de la production totale d'électricité renouvelable locale dans la consommation totale</b>	3%
Production d'électricité par couplage chaleur force (CCF)	Electricité produite par CCF STEP	
<b>Déchets</b>		
Evolution de la quantité produite et recyclée à l'échelle de la ville	<b>Quantité de déchets produite</b>	-5%
	<b>Part de déchets recyclés</b>	60%
	Part de déchets valorisés sous forme d'énergie dans les usines d'insinération des ordures ménagères (UIOM) par rapport aux déchets produits sur le territoire communal	
	Part des déchets verts valorisés sous forme d'énergie dans les UIOM, les digesteurs ou pour la production de biodiesel/biogaz par rapport aux déchets verts produits sur le territoire communal	
<b>Eaux</b>		
Evolution de la quantité d'eau consommée et à traiter à l'échelle de la ville	<b>Consommation d'eau</b>	↓
	Volume d'eaux usées	
<b>Mobilité</b>		
Gestion du stationnement	Part des places de parc publiques faisant l'objet de mesures de gestion	
Evolution de la génération de trafic	Nbr de déplacements journaliers en transport individuel motorisé (TIM)	
	Taux de motorisation	

<sup>4</sup> Version simplifiée d'un document de travail précisant encore la manière de calculer l'indicateur, la périodicité, la source d'information et le service responsable de fournir l'information.

Qualité de l'offre des transports publics urbains	Amplitude de l'horaire	
	Fréquence des bus urbains aux heures de pointe	
	Nombre de départs des bus urbains par jour	
Aménagement de l'espace public incitant à la mobilité douce	Part de surface en zones 30, 20 et piétonne	
	Nombre de support vélos sur le domaine public	
Evolution des modes de transport des habitants	Nombre de passagers des TP	
	<b>Part des transports publics</b>	↑
	<b>Part de la mobilité douce</b>	
	Taux d'utilisation des supports vélos	
	Taux d'utilisation des cartes journalières CFF offertes	
	Nombre d'utilisateurs de Carsharing	
<b>CO<sub>2</sub></b>		
Evolution du bilan des émissions de CO2	<b>Emissions de CO2 totales</b>	↓
	Emissions de CO2 dues à la mobilité	
	Emissions de CO2 dues au chauffage	
	Emissions de CO2 dues à la consommation d'électricité	

### ADMINISTRATION COMMUNALE (bâtiments, installations, collaborateurs)

Objet de la mesure	Indicateur	Objectif 2020
<b>Consommation d'énergie et d'eau (p/r à la SRE totale)</b>		
Evolution de la consommation d'énergie des bâtiments et installations communaux	<b>Consommation d'énergie chaleur des bâtiments communaux</b>	-15%
	<b>Consommation d'eau des bâtiments communaux</b>	
	<b>Consommation d'électricité des bâtiments communaux</b>	-15%
Evolution de la performance énergétique des véhicules communaux	Consommation de carburant des véhicules communaux	
	<b>Consommation de carburants fossiles des véhicules communaux</b>	-15%
Efforts consentis par la Commune pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux	Part de la SRE des rénovations ou nouvelles constructions réalisées selon le Standard Bâtiment	
	Part des bâtiments communaux dont la consommation d'énergie finale est conforme aux valeurs limites	
	Indices de dépense de chaleur des bâtiments communaux	
	Indices de dépense d'électricité des bâtiments communaux	
	Indices d'efficacité de la consommation d'eau	
Efforts consentis par la Commune pour améliorer l'efficacité énergétique de la gestion du cycle de l'eau	Indice de dépense d'électricité pour l'approvisionnement en eau potable	
	Indice de dépense d'électricité pour le traitement des eaux usées	
	Proportion du territoire communal équipé d'un système séparatif ou de rétention/filtration par rapport à la surface urbanisée	
Efforts consentis par la Commune pour améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public	Indice de consommation d'électricité pour l'éclairage public	
	Pourcentage de l'éclairage public partiellement éteint la nuit, tamisé ou contrôlé par des capteurs de mouvement	
<b>Energie renouvelable</b>		
Effort consentis par la Commune pour privilégier les énergies renouvelables	Part d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité des bâtiments et installations communales	↑
	<b>Part d'énergie renouvelable pour chauffage et eau chaude sur la consommation totale d'énergie chaleur des bâtiments</b>	
Efforts consentis par la Commune pour augmenter la production locale d'énergie renouvelable	Production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux	
	Autre production d'électricité par des infrastructures publiques	
	Production totale d'électricité renouvelable par la Commune	

	Quantité d'énergie chaleur récupérée sur les eaux usées	
<b>Mobilité</b>		
Evolution du report modal des collaborateurs	<b>Part des collaborateurs effectuant leurs trajets pendulaires par TP + MD sur le total des collaborateurs</b>	55%
	<b>Part des collaborateurs effectuant leurs trajets professionnels par TP + MD sur le total des collaborateurs</b>	48%
<b>Ressources consacrées à la politique énergétique</b>		
Efforts consentis par la Commune pour la politique énergie-climat	Dépenses principales de la Commune pour la politique énergétique (hors salaires)	
	Dépenses principales issues du fonds efficacité énergétique et énergie renouvelable (EEER)	
	Part des ventes de produits et services des SI participant aux objectifs de la politique énergie-climat dans le chiffre d'affaire	
	Dépenses pour les transports publics	
	Nombre EPT principalement consacrés à la politique énergie-climat	
	Nombre de formations continues suivies dans le domaine de l'énergie et du climat	
	Présence de la politique énergie-climat dans les médias	
Efforts consentis par la Commune pour inciter les propriétaires privés à investir dans la production d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique	Subventions versées aux propriétaires pour des installations de productions d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique	
<b>Emissions de CO<sub>2</sub></b>		
Evolution du bilan des émissions de CO <sub>2</sub> de la Commune	Emissions de CO <sub>2</sub> totales	
	Emissions de CO <sub>2</sub> dues à la mobilité	
	Emissions de CO <sub>2</sub> dues au chauffage et à la consommation d'électricité des bâtiments communaux	

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en continu

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
1 Planification et développement territorial	1.1 Planification énergétique	1.1.1	Elaborer et approuver un programme de politique énergie-climat, y.c. programme d'actions concrètes	P1	<75%						20'000	B	EDD + URB, A/B, T/E, SI, MOB	Programme Nyon-Energie 2009-2013. Programme Nyon-Energie 2013-2017 à finaliser/valider dans le cadre de l'audit CE 2013.	
		1.1.2	Fixer des objectifs quantitatifs pour la politique énergie-climat	P1	<75%						0		EDD + URB, A/B, T/E, SI, MOB	Objectifs prêts à finaliser/valider dans le cadre de l'audit CE 2013.	
		1.1.3	Suivre la situation de la ville à l'aide des indicateurs retenus dans le système d'indicateurs énergétiques	P1	<100%							0		EDD + URB, A/B, T/E, SI, MOB	Système d'indicateurs construit selon les demandes CE. Relevé annuel ou périodique en fonction des données. Communication de l'évolution des objectifs quantitatifs principaux.
		1.1.4	Réaliser périodiquement un bilan énergétique communal	P2	0%									EDD + URB, A/B, T/E, SI, MOB	Réalisé en 2010 pour construire le Concept énergétique territorial. A mettre à jour en 2015.
		1.1.5	Etablir et mettre à jour un concept énergétique territorial pour la ville	P1	<75%									EDD + SI, URB, T/E	Concept énergétique territorial de septembre 2011. Précisé par un plan solaire pour la production de solaire photovoltaïque (Rapport n°60/2012). DMUN du 26.09.2011 : - Préciser par un stratégie d'évolution du réseau de gaz. - Etudier les moyens d'intégrer les données dans le SIT. - Mettre à jour le CET régulièrement (au plus tard en 2015).
	1.2 Développement urbain novateur	1.2.1	Intégrer la dimension énergétique lors de l'élaboration de toute nouvelle planification sur des terrains communaux	P1	<50%							variable	B/PI	URB + EDD, SI	Décision d'inclure un volet énergétique lors de l'élaboration de tout PPA/PQ sur des terrains communaux (DMUN sur CET, 26.09.2011). Etudes des PPA/PQ sur des terrains communaux comprennent également des études relatives à la mobilité, au cycle de l'eau, à la biodiversité. En cours : - PPA Vuarpillière IV - PQ Clémenty - SD Colovray, étude en cours incluant les aspects énergétiques (évtl. pompage d'eau du lac). - Inscription dans le cahier des charges pour l'appel à investisseurs lancé pour PPA Perdretemps-Usteri. A venir: - PPA Manges (2013-2014)
		1.2.2	Réalisation exemplaire du PQ Stand	P1	50%							546'000	PI	URB + A/B, SASEJ, MOB, SI, T/E, EDD	Choix de la Codha comme partenaire. Demande de crédit accepté par CC pour concours d'architecture et élaboration PPA (préavis n°76/2012). Esquisse et cahier des charges du concours en cours. Concours d'architecture lancé en septembre 2013. Objectif énergétique annoncé : sobriété, énergie positive, majoritairement renouvelable, matériaux sains et écologique. Evtl. à revoir en fonction des arbitrages avec les ambitions socio-économiques. Début des travaux : 2015.

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
1.3 Influence sur les acteurs privés de la construction	1.3.1		Elaborer une stratégie de développement territorial sur toute la commune et un plan directeur communal.	P1	0%						400'000		URB +MOB, SI, T+E, EDD	Le Plan directeur communal lie les autorités entre elles mais n'est pas imposable aux tiers. Le CET et la question énergétique seront intégrés dans cette stratégie et dans le plan directeur communal. Les services communaux concernés seront étroitement associés à ces deux démarches.	
	1.3.2		Elaborer un schéma directeur du centre-ville élargi	P1	50%						120'000		URB +MOB, SI, T+E, EDD, A/B	Projet phare de la législature	
	1.3.3		Vieille Ville - développer des plans partiels d'affectation	P2	25%								URB + MOB, SI, T+E, EDD	Etude terminée. Prochaines étapes: 1. Exposition des résultats de l'étude à la population (été 2013) 2. Elaboration d'un ou plusieurs PPA/PQ intégrant la question énergétique (dès 2014)	
	1.3.4		Réviser le Plan général d'affectation	P2	0%						315'000		URB + MOB, SI, T+E, EDD	Sur la base du PDCom et du CET, le PGA sera révisé. Il intégrera des éléments contraignants de mise en valeur des zones d'approvisionnement et tiendra compte de la thématique énergétique. Les services communaux concernés seront étroitement associés à cette démarche.	
	1.3.5		Négocier des engagements énergétiques, dans le cadre des conventions accompagnant les planifications sur des terrains privés.	P2	<50%						0		URB + EDD, SI, T/E, MOB, A/B	Depuis 2010 un chapitre "Utilisation rationnelle de l'énergie" inclus dans les PPA/PQ. Objectifs énergétiques négociés intégrés aux conventions liant la Ville aux promoteurs privés (y.c. mobilité, biodiversité, eau, déchets). PQ Marens-Couchant : PQ et convention approuvé par le Conseil communal en 2012 (préavis n°58-2012). PQ Etraz-Sud : PQ bloqué suite à l'examen préalable par le Canton (problèmes de servitudes). Intégrer des exigences énergétiques dans négociations futures : - PQ Clémenty - Vuarpillière IV Elaborer une convention type incluant tous les éléments à négocier dans le cadre des conventions.	
	1.3.6		Intégrer des exigences énergétiques lors de l'octroi de droits de superficie ou de vente de terrains communaux	P1	<50%						évtl. manque à gagner		non	URB + A/B, EDD, SI, MOB, T+E	Réalisé pour DDP IAP en 2010 (Préavis n°180-2010). DMUN du 3.10.2011 : Standard Bâtiments 2011 appliqué comme standard minimum à tous les DDP.  - Vuarpillière IV: recherche de solutions avec EDD en cours, notamment sur les exigences énergétiques pour les bâtiments de catégorie mixte (administration et industrie par exemple)
	1.3.7		Préciser et renforcer le contrôle des constructions	P3	0%						10'000		B	URB + EDD	Définir, documenter et mettre en oeuvre une procédure de contrôle pour les aspects énergétiques (CHF 10'000.- prévus au budget 2013 pour le contrôle des projets conséquents). Etat début 2013: Les modalités sont à définir.

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
		1.3.8	Transmettre aux constructeurs, en amont des projets, des recommandations/instructions pour la construction	P2	<25%								EDD + URB, SI, T/E, MOB, A/B	Fiche de conseil sur le solaire photovoltaïque, publiée sur nyon.ch. A développer par EDD : fiches-conseils pour la construction (efficacité énergétique, énergie renouvelable, consommation d'eau, valorisation des eaux de pluie, évacuation des eaux, déchets) et à diffuser par URB. Fiches découleront de la convention du groupe opérationnel énergie.	
		1.3.9	Améliorer l'accès aux personnes de contact au sein de l'administration chargées/capables de fournir des conseils.	P2	<50%								EDD, SI, URB, T/E, MOB	Conseils donnés ponctuellement dans les services sur contact des habitants, entreprises ou entrepreneurs : planification, efficacité énergétique, énergies renouvelables, déchets, mobilité, eau, biodiversité. Mettre en place d'un "numéro vert" chez EDD qui servira de porte d'entrée unique et d'orientation vers les services spécialisés (T+E, URB, MOB, SI).	
2 Bâtiments et installations communaux	2.1 Efficacité de la gestion de l'énergie et de l'eau	2.1.1	Etablir un état de la situation et évaluer et valider le potentiel d'économie de l'ensemble des bâtiments communaux (y.c. patrimoine financier)	P1	<50%								A/B	Expertise technique de l'ensemble du patrimoine de la Ville en cours grâce à la méthode EPIQR (préavis n°53-2012). Terminée fin 2013. Comptabilité énergétique dans Enercoach réalisée pour les bâtiments du patrimoine administratif gérés par A+B (22). Données entrées pour 2008 à 2012.	
		2.1.2	Optimisation de l'exploitation et amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux	P1	0%								cash flow net - 175'000.- sur 4 premières années puis cash flow net positif	PI+B	Préavis n°199 accepté en mai 2011 pour acquisition des compétences, accompagnement, crédits de travaux. Technicien engagé mais rapidement reparti. Engager le technicien en énergie. Récolter l'ensemble des données permettant de connaître les bâtiments sous l'angle énergétique (consommation et efficacité pour l'électricité, la chaleur, l'eau). Identifier et valider le potentiel d'économie pour chaque bâtiment. Identifier les mesures d'optimisation, évaluer leur coût, prioriser les mesures à réaliser. Réaliser les travaux d'optimisation. Confirmer les économies. Assurer un suivi périodique.
		2.1.3	Communiquer la performances énergétiques des bâtiments publics	P3	0%									A/B	Communiquer globalement les résultats de EPIQR fin 2013. Puis communiquer sur les bâtiments parallèlement à la démarche d'optimisation.
		2.1.4	Introduire dans le mandat de gestion des immeubles communaux l'obligation de participer à la comptabilité énergétique et aux efforts d'optimisation et de consommation d'énergie renouvelable.	P2	0%									A/B	A intégrer dans une politique globale de gestion du patrimoine financier à développer sur la base de EPIQR et de la démarche d'optimisation.

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délaix	
planifiée	en cours
réalisée	en continu

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
		2.1.5	Elaborer et mettre en œuvre un programme de rénovation	P1	<25%										Planification de l'évolution des bâtiments scolaires réalisée pour 2012-2020 (Préavis n°89/2013). Rénovations lourdes de bâtiments scolaires planifiées : - Couchant B (2015-2016) et Couchant A (2016-2017) Préavis n°95/2013 - Centre-Ville (2016-2017) - Rocher C et piscine (2017-2018) - Marens (2015-2017) Etablir un programme de rénovation du patrimoine administratif et financier, en-dehors des écoles, sur la base de l'expertise EPIQR (2013-2014).
		2.1.6	Adopter le Standard Bâtiment et faire évoluer l'engagement si besoin	P1	<100%						0		A/B	Standard Bâtiment 2008 adopté en novembre 2008. Fiche de vérification incluse dans tous les préavis. Engagement Standard Bâtiment 2011 renouvelé et précisé par DMUN le 3.10.2011.	
		2.1.7	Mettre en œuvre le Standard Bâtiment pour les nouvelles constructions et les rénovations (efficacité énergétique, énergies renouvelables, eau)	P1	<25%						Surcoût selon les projets		PI A/B	Rénovation Minergie de l'école du Rocher A (2005). Réalisation de l'UAPE Cèdre Magique selon le standard Minergie-Eco, récupération des eaux de pluie (2009). Nouvelles constructions prévues : - CERV (2014) - 2ème salle UAG (2014-2015) Nouvelles écoles prévues : - Couchant C (2014-2015) - Marens (2015-2016) - Reposoir (2015-2017)	
	2.2 Information et sensibilisation des usagers des bâtiments communaux	2.2.1	Informier et sensibiliser les collaborateurs de la Communes en tant qu'usagers des bâtiments	P2	<50%						variable		B EDD, A/B, MNT	Opération Energie Château 10 (janvier-février 2010). Guide éco-gestes au boulot envoyé à tous ; disponible sur Intranet ; remis aux nouveaux collaborateurs. Participation à l'EnergyDay 2012, quizz et cadeau. Réaliser une opération spéciale sur le tri des déchets liée à l'introduction de nouveaux réceptacles PET/Alu (2013). Reprenre les opérations interactives de sensibilisation en parallèle à la démarche d'optimisation énergétique (2014). Informier les nouveaux collaborateurs dans le cadre d'une rencontre à créer de présentation de l'administration par RRH (2014). Renouveler périodiquement la sensibilisation à l'ensemble de l'administration en faisant évoluer la forme et le contenu, et en mettant en valeur les actions exemplaires (annuellement).	
		2.2.2	Information et sensibilisation dans les écoles	P1	<75%						10'000/an		B EDD, A/B, Ecoles	Opération Energie Couchant A (janvier-février 2010). Opération Energie Rocher A-C (novembre 2010-mars 2011). Opération Energie Tattes d'Oies (novembre 2011-février 2012). Opération Energie Gais-Logis (novembre 2012- février 2013). Diffusion du kit de sensibilisation Adèle et Barnabé de Carouge à toutes les crèches (2012). Opération Energie à l'école de Marens (contacts à poursuivre avec le directeur pour 2013-2014). Opération Energie à l'école du Centre-Ville (2015). Imaginer une nouvelle forme d'action pour la période 2016-2017.	

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en continu

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
	2.3 Eclairage public	2.2.3	Informier et sensibiliser les locataires des bâtiments communaux	P3	<25%								A/B + EDD, régies	A réaliser parallèlement à des rénovations selon la planification à mettre en place suite à EPIQR.	
		2.3.1	Analyser la situation de l'éclairage des rues	P2	<75%								SI	Enquête SAFE réalisée. Le standard SAFE indique que pour une route collective d'une largeur de 6 mètres, la valeur limite de consommation d'électricité est de 15 KWh par mètre et par année. Notre indice de consommation d'électricité pour l'éclairage public est de 18 MWh/km en 2011. Ce résultat est toutefois difficilement utilisable en raison du manque de précision dans la définition de l'indicateur SAFE. Etude photométrique en cours (fin 1er trimestre 2013). En fonction des résultats et de l'expérience acquise avec les tests des led, poursuite des mesures d'optimisation de l'éclairage public.	
		2.3.2	En fonction des résultats de l'enquête établir et mettre en œuvre des mesures d'optimisation	P3	<50%						Variables		PI	SI + URB, POL, T/E	Réalisé : - Réduction de l'éclairage sur les axes principaux durant la nuit ; - Remplacement des décorations de Noël avec des leds et ampoules basses consommation (-80% d'énergie) ; - Remplacement de la guirlande lumineuse sur le quai par des ampoules led. En cours : - Remplacement progressif pour des luminaires à haut rendement : remplacement par des leds réalisé à 100% pour les éclairages suspendus et les mâts de 10m, et en cours pour le résidentiel (terminé fin 2014), en cours sur les axes secondaires, sur les axes principaux maintien de luminaires au sodium mais plus performants ; - Tests en cours de luminaires led pour choix de matériel ; - Réalisation de nouveaux tronçons prévus avec led (Gravette, Tattes d'Oies).
3 Approvisionnement, dépollution	3.1 Offres et services commerciaux des Services industriels	3.1.1	Poursuivre la promotion de Nyon Vitale Vert et établir un état de la situation chaque 6 mois	P1	<75%								B	SI	Objectif : 5% des clients fin 2009. Progression visible (4.8% des clients fin 2011). Objectif : 8% grâce à EconomyNyon.
		3.1.2	Lancer et promouvoir l'offre EconomyNyon	P1	<25%								B	SI	Ristourne de 5 cts/kWh économisé de NVV économisé sur 1 année. Objectif : 5-10% d'économie d'électricité pour les consommateurs NVV et passage de 5 à 8% de ventes de NVV.
		3.1.3	Evaluer les possibilités de développer le contracting	P3	0%									SI	Possibilité laissée ouverte en fonction des opportunités, mais pas de démarche structurée et proactive envisagée pour l'instant.
		3.1.4	Evaluer les possibilités de développer une offre commerciale de conseil en efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables	P3	0%									SI	Perspective abandonnée pour l'instant.



Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
3.2 nformation, sensibilisation, incitation à la réduction de la consommation d'électricité et de gaz	3.2.1	3.2.1	Valoriser l'envoi des factures trimestrielles comme support d'information et sensibilisation	P2	<50%						?		SI + EDD	Lettres d'information des SI envoyées avec les factures 4 fois par année sur le gaz, l'électricité, l'eau. Voir sous <a href="http://www.nyon.ch/fr/actualite/lettres/">http://www.nyon.ch/fr/actualite/lettres/</a> . Communication des consommations historiques et moyennes sur les factures après migration vers une nouvelle version du logiciel de facturation.	
		3.2.2	Inciter à la réduction de consommation au travers des structures tarifaires	P2	0%						0		SI	Projet abandonné. Contradiction avec la logique induite par la libéralisation des marchés.	
		3.2.3	Réaliser et distribuer un guide des éco-gestes	P1	<75%						3'000		B EDD	Thèmes : énergie surtout, mais aussi déchets, mobilité, alimentation. Distribution pour la première fois dans le cadre de l'Opération Eco-contact (2013). Disponible sur <a href="http://nyon.ch">nyon.ch</a> . Transmettre ensuite aux nouveaux habitants (courrier d'accueil).	
		3.2.4	Organiser au moins une action de sensibilisation "grand public" par année	P1	<75%						variable		B EDD	2012 : EnergyDay (quizz en ligne avec un kit cadeau). 2013 : - Soirée Ville de Nyon dans le cadre du festival du Film vert. - Opération Eco-contact: visites gratuites aux habitants, conseils éco-gestes, kit cadeau, distribution du guide des éco-gestes. Suite : - Sur la base de l'expérience de Eco-contact, imaginer une opération de sensibilisation "grand public" pour 2014 évtl. en élargissant à la notion d'empreinte écologique. - selon souhait MUN, réfléchir à toucher le public qui en a le plus besoin	
		3.2.5	Etudier la mise en œuvre d'une action de sensibilisation spécialement dédiée aux entreprises	P2	0%									EDD + SI	Mesure du Plan d'action Entreprises actrices du développement durable 2012-2016.
	3.3.1	3.3.1	Chaleur industrielle : Evaluer le potentiel de projets d'écologie industrielle	P3	0%						-		B	EDD + SI	
		3.3.2	Bois : Participation au financement et à l'alimentation en bois du hangar régional à plaquettes	P1	100%						40'000		PI	EV	Préavis 138/2009. Potentiel bois-énergie régional quasiment épuisé.
		3.3.3	Solaire public : Etudier le potentiel de production d'énergie solaire sur les bâtiments communaux du patrimoine administratif	P1	100%						10'000		B	A/B +SI	Potentiel évalué en 2010 dans le cadre du plan solaire.

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en continu

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
3.3 Production et distribution d'énergie renouvelable		3.3.4	Solaire public : Mettre en œuvre progressivement le potentiel de production	P1	<50%	■	■	■	■	-		PI	A/B + SI, EDD, FIN	DMUN du 3.10.2011 : étude systématique de valorisation du potentiel lors de constructions/rénovations. Réalisé : Bourgogne/Bel Automne (préavis n°21/2011). En cours : Longeraie (préavis n°32/2011). Voir planification des constructions/rénovations pour la suite des réalisations. DMUN de principe pour 4 interventions spécifiques d'ici 2020 (Rapport n°60/2012) : Abri biens culturels (travaux préparatoires réalisés), SDIS, Service des espaces verts, CERV + Asse, Rocher A.	
		3.3.5	Géothermie profonde : Poursuivre les études, et démarches préparatoires en vue de valoriser le potentiel	P1	<50%	■	■	■	■	250'000		PI	SI +T/E, URB, EDD	Etude de faisabilité réalisée. Etude du potentiel de valorisation de la chaleur produite réalisée. Préavis n°70/2012 pour études complémentaires nécessaires, EIE, et évtl. modification de l'affectation de la zone de forage. D'ici mi-2014, décisions sur la concession et la couverture des risques. Puis décision de s'engager dans la SA (gestion du projet et recherche de financement). Horizon post-2020 pour forage à Nyon. En parallèle promouvoir le développement de CAD dans les nouveaux quartiers dans la perspective d'un raccordement à la géothermie profonde.	
		3.3.6	Eau du lac : Poursuivre l'étude d'opportunité d'un pompage à Colovray	P3		■	■						URB + SI	Une évaluation de l'opportunité d'utiliser l'eau du lac doit être menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur de Colovray.	
		3.3.7	Poursuivre l'étude de faisabilité du chauffage à distance Reposoir/Petite-Prairie et, le cas échéant, réaliser l'infrastructure	P1	100%						75'000		B	SI +URB	Projet abandonné après étude.
		3.3.8	Eolien : Poursuivre les études pour la construction d'une éolienne à La Rippe et, le cas échéant, réaliser l'infrastructure	P3	<50%						60'000 pour é. préalable		B	SI	Etude préalable terminée en avril 2011, note d'information MUN 27.06.2011. Potentiel réel (2ème rang), mais interférences avec le radar météo de la Dôle ne pouvant être résolues qu'avec un progrès technologique. Projet suspendu. Prolongation des conventions jusqu'en 2019.
		3.3.9	Hydraulique : Etudier le potentiel de turbinage du Boiron et, le cas échéant, réaliser l'infrastructure	P2	0%		■	■	■				B	T/E + SI	L'avant-projet chiffré a été validé par le Canton au début du printemps 2013. Des compléments d'études sont à réaliser avant de lancer l'établissement du projet définitif
		3.3.10	Promouvoir l'installation de CCF en saisissant les opportunités des nouvelles constructions	P2	<50%	■	■	■	■	■				SI	Installation d'un CCF à la Clinique de la Métairie, réalisé par un privé avec l'appui des SI.

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires		
		3.3.11	STEP : Mise en valeur énergie renouvelable produite et évaluation du potentiel d'augmentation de la production	P1	100%						15'000		B	T+E	Installation de compteurs certifiés. Certification de l'électricité produite à la STEP via le CCF et la turbine. Etude préalable sur le potentiel d'augmentation de la production réalisée.	
		3.3.12	STEP-Asse-CCF: Grande révision et installation d'un système de nettoyage au biogaz	P1	100%						106'000		PI	T+E	Depuis 2001, la STEP est équipée d'un CCF. En 2011 il a fait l'objet d'une grande révision et une installation de lavage du biogaz a été réalisée, le tout en augmentant la production.	
		3.3.13	STEP Asse - Etudier l'augmentation de la production du biogaz	P3	0%									T+E	Etude cantonale confirmant que les 4 installations planifiées sont suffisantes pour couvrir le gisement + Incompatibilité du mélange des boues avec d'autres déchets. Abandonné après étude.	
		3.3.14	STEP Rive - Etudier l'augmentation de la production d'électricité / turbine et réaliser l'infrastructure	P1	<25%							-		B +PI	T+E	Etude du potentiel réalisée et positive. Etude de variantes réalisée. Mesure du débit de l'Asse et notice environnementale préliminaire réalisées. <b>Avant-projet renaturation en cours. Attente du retour de l'examen préalable.</b> <b>1er semestre 2013 : Demande de crédit pour étude détaillée.</b> <b>Réalisation dès 2014 en 2 étapes : changement de la turbine puis déviation de l'Asse.</b>
		3.3.15	STEP Asse - Etudier la valorisation de la chaleur produite et réaliser l'infrastructure sur le site de l'Asse	P1	<25%							-		B+PI	A/B	Concept énergétique du PPA de l'Asse réalisé. Proposition de valorisation des eaux épurées validée par la MUN le 21.05.2012: PACs basse température pour chauffage du CERV et échangeur de boues. Valorisation de 35% du potentiel. Reste à valoriser sur le site dans le futur si amélioration de la performance des PAC haute température, ou dans un périmètre élargi. <b>Etude de détail en cours dans le cadre de la construction du CERV (préavis 179/2010).</b> <b>Planification en cours. Préavis de réalisation fin 2013.</b>
		3.4.1	Réaliser une centrale solaire participative	P2	<25%							-		PI	A/B + SI, EDD	Principe de réalisation d'une centrale solaire participative annoncé dans le plan solaire (Rapport n°60/2012). <b>Projet de réalisation à l'étude sur le toit du CERV (2015).</b>
		3.4.2	Racheter l'électricité solaire photovoltaïque des producteurs indépendants à un prix incitatif	P1	<100%						-		B	SI	Dès 2009 : 50 cts/KWh refoulé sur le réseau. Début 2013 : évolution et renforcement de l'offre : - installations < 30 kW : rachat de l'électricité refoulée sur le réseau aux prix RPC ; - installations > 30 kW : rachat de la totalité de l'électricité aux prix RPC-10%.	
		3.5.1	Evaluer le potentiel de turbinage de l'eau pompée dans les sources situées en hauteur et, le cas échéant, réaliser le potentiel	P2	0%						10'000		B	SI	Sur la base d'une pré-étude réalisée en 1996, le potentiel est très faible. Une étude globale plus poussée n'a donc pas été réalisée. <b>Etude ponctuelle à réaliser dans le cadre de la construction du nouveau réservoir de la Vuarpillère.</b>	

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires									
3.6 Efficacité énergétique de l'épuration des eaux usées	3.6.1	Poursuivre les contrôles périodiques de l'existence de séparateurs de graisse dans les restaurants et garages	P3	<100%							0		T+E										
			3.7 Information, sensibilisation, incitation à la réduction de la consommation d'eau	3.7.1	Inciter à la réduction des eaux usées	P1	<100%									T/E + SI	Dès 1.1.2013 (Préavis n°8/2011) : - Taxe de raccordement eaux claires/usées selon la surface imperméabilisée, respectivement la SBP - Taxes annuelles d'utilisation du réseau d'eaux claires et du réseau et d'épuration des eaux usées respectant le principe du pollueur-payeur						
						3.7.2	Informier et sensibiliser à un usage rationnel de l'eau en regard de l'impact sur la quantité d'eaux usées et sur l'impact sur l'environnement du déversement des eaux usées et claires	P2	<75%							-	B	T/E + EDD, SI	2010 : Linfo sur grilles des routes, article dans Linfo municipale, nyon.ch. 2011 : pas d'action, ni d'information. 2012 : Lettre d'information mars + Journée mondiale de l'eau. Réaliser au moins 1 information écrite par an, 1 action par an et renforcer la présence sur www.nyon.ch. 2013 : Lettre d'information + Journée mondiale de l'eau.				
								3.7.3	Inciter à la réduction de consommation d'eau potable	P2	0%									SI	Modifier la structure tarifaire. Après étude et réalisation du réservoir de la Vuarpillière.		
										3.7.4	Informier et sensibiliser sur l'importance de la ressource en eau et la nécessité d'une consommation rationnelle pour la préserver	P2	<75%							-	B	SI + EDD, T/E	Lettre d'information en juillet-août 2010/2011. 2012 : Lettre d'information mars + Journée de l'eau 23 mars 2012. Réaliser au moins 1 information écrite par an, 1 action par an et renforcer la présence sur www.nyon.ch. 2013 : Lettre d'information + Journée mondiale de l'eau.
												P1	100%										PI
			3.8 Energie résultant de l'incinération des déchets	3.8.2	Réaliser progressivement les infrastructures permettant la mise en œuvre complète du concept de gestion des déchets	P2	<25%								PI	T+E	Etude en cours pour réalisation de la déchèterie en 2014 (préavis n° 56/2012). Préalable nécessaire à l'optimisation de la récolte et du transport des déchets. Réalisation progressive de tous les éco-points d'ici fin 2014. Amélioration des possibilités de tri sur le domaine public (2014)						

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
3.9 Information, sensibilisation, incitation à la réduction de la production et au tri des déchets		3.9.1	Réaliser au moins 1 information écrite par an, 1 action par an et assurer la présence sur www.nyon.ch.	P1	<100%						40'000		B T/E + EDD	2010 : Exposition "Sur les traces du papier" . Dépliant annuel. Blog sur nyon.ch. 2011 : Cendriers de poches. Ambassadeurs du tri. LIE "Que peut-on encore jeter dans la poubelle?". Blog. Dépliant annuel. 2012 : 1 déchet traité dans chaque LIE. Ambassadeurs du tri. Sensibilisation cantonale et communale sur la taxe au sac.	
		3.9.2	Soutenir la création de compost collectifs dans les quartiers	P2	<25%						-		B T+E + EV, EDD	A réaliser en collaboration avec l'association Proxicompost et si possible parallèlement à la création/gestion de jardins communautaires.	
		3.9.3	Mettre en œuvre un partenariat avec les commerçant pour diminuer les déchets produits	P2	0%							-		B T+E + EDD	Action du PA "Entreprises actrices du développement durable"
		3.9.4	Contrôler périodiquement la récolte et valorisation des déchets de cuisine professionnels yc ceux des boulangeries/pâtisseries	P3	<100%							0		T+E	L'ensemble des restaurateurs et boulangeries/pâtisseries doivent démontrer qu'ils disposent de contrats avec des entreprises de récolte et valorisation de leurs déchets. En juin 2009 la couverture était de 100%. Suivi à améliorer encore lors du changement de tenancier. Collaboration prévue avec Police.
4 Mobilité	4.1 Gestion de la mobilité au sein des services communaux - Plan mobilité	4.1.1	Suivre, évaluer et adapter périodiquement le Plan mobilité	P1	<100%								MOB	2008 : Mise en oeuvre du premier plan mobilité : tarification du stationnement, voitures Mobility, co-voiturage, vélos électriques, subventions TP. Evaluation globale du Plan mobilité 2011. Mesures d'optimisation et inscription dans la durée décidées fin 2012 (Rapport n°50/2012).	
		4.1.2	Mettre en valeur les meilleures pratiques en attribuant le prix Mobinno	P2	<100%									Remise dès 2009. Evolution du prix prévue en 2013 (établissement d'un critère et d'un jury).	
		4.1.3	Mettre en œuvre au moins une action de sensibilisation par année adressée prioritairement à l'administration	P1	<100%							Env. 100'000 par an		MOB + SAG, EDD B	2009 : "ça marche", formation pour les vélos électriques, semaine de la mobilité. 2010 : "A vélo au boulot". 2011 : consultation plan mobilité, révision gratuite des vélos, semaine de la mobilité. 2012 : "A vélo au boulot", tour des services pour formation sur utilisation vélos-électriques et dialogue. 2013 : Poursuite des visites et du dialogue dans les services
		4.1.4	Informier régulièrement sur Intranet et publier une lettre d'information spéciale par an	P1	<100%									MOB + SAG, EDD	2009 : trois publications. 2010 : 1 publication + informations sur Intranet. Dès 2011 : Intranet remplace la publication et permet des informations régulières. 2012 : Mise à jour des informations Intranet. 2013 : Etudier les moyens de renforcer l'impact des informations adressées aux collaborateurs.
		4.1.5	Modifier le règlement sur les frais de déplacements en tenant compte de toutes les possibilités alternatives offertes dans le cadre du plan mobilité	P2	100%							0		RRH + MOB	Mis en œuvre en décembre 2009
		4.1.6	Elaborer et mettre à disposition des services des critères pour évaluer l'efficacité énergétique de véhicules lors de l'achat	P2	100%							0		EDD + FIN, services acheteurs	Réalisé à travers la directive sur les achats responsables adoptée en septembre 2010, révisée en 2012. Appliquée pour l'achat des véhicules en 2011, 2012, 2013.

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
	4.2 Planification de la mobilité	4.2.1	Etablir le concept de mobilité urbaine (yc. stationnement et TP)	P1	100%						150'000	B	MOB + URB, POL, T+E, EDD	Adopté en 2010 (Rapport n°168/2010). Fournit le cadre à l'organisation des circulations et des différents modes de transport à l'échelle de la ville en privilégiant la mobilité douce et les transports publics et précise les mesures infrastructurelles et non infrastructurelles à prendre.	
		4.2.2	Terminer le schéma directeur des aménagements paysagers et de la mobilité douce à l'échelle du SDAN (Chantier 3)	P1	100%								MOB + URB, POL, T+E, EDD	Approuvé par la Municipalité en mai 2009.	
	4.3 Modération du trafic et stationnement selon le Concept de mobilité urbaine	4.3.1	Stationnement dans l'ensemble de la ville : uniformiser la tarification et la gestion de l'offre de places	P1	<50%							-	B	MOB+POL	Concept de stationnement terminé. Rapport n°29/2011. Mise en œuvre progressive dès 2011. Réalisé : - Révision tarification et attribution des cartes gratuites à Perdtemps. En cours : - Parking hôpital à l'étude (négociation pour couverture des besoins publics et tarifs selon concept, R 2014). - Réflexion globale sur le site de la Vuarpillière (stationnement, vélopass, plans mobilité). - Réflexion sur le quartier des Fontaines (stationnement privé + P+R Gravette).
		4.3.2	Réseau structurant principal et secondaire, réseau de desserte et d'accès : mettre en œuvre les mesures du CMU pour limiter le trafic, la vitesse, améliorer la sécurité des piétons et vélos, favoriser les TP	P1	<50%							-	PI	A préciser en fonction des projets MOB, URB, T/E, POL	Réalisé : <b>Réseau principal structurant (50-60 km/h)</b> - RDU : aménagement carrefour Gravette ; giratoire Fontaine. - Rte du Lac : Aménagements provisoires RC1/Bois-Bougy (Préavis 194/2010). <b>Réseau accès et desserte principale (30-50 km/h)</b> - Tattes d'Oie (Préavis n°43/2012). <b>Deuxième campagne de comptage</b> réalisée en 2012 (Préavis n°33/2011).  <b>Réseau principal structurant (50-60 km/h)</b> En cours d'étude : - RDU : desserte Petite Prairie/P+R Gravette (R 2013-2014). - Route de Divonne : Réaménagement/assainissement OPB et réaménagement tronçon RDU-Reverdii (R 2013-2014). <b>Réseau secondaire "pénétrantes" (50 km/h)</b> En cours d'étude : réaménagement Rte blanche/Signy/Morâche/Cortot améliorations pour TP; priorité TP à Etraz (R 2013-2014). <b>Réseau accès et desserte principale (30-50 km/h)</b> En cours d'étude : liaison Morâche-Marchandises (R ?); Prévu : Réaménagement Stand (R 2014) ; Morâche-Prélaz (R 2016).

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en continu

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires
		4.3.3	Dessertes secondaires, quartiers, centre-ville : Poursuivre la réalisation des zones 30-20, et aménagements favorables à MD et TP, prévus dans le CMU	P1	<50%								PI A préciser en fonction des projets MOB, URB, T/E, POL	Réalisé : - Zone 30 St Cergue/Prélaz/Rocher. - Zone 30 Colombière/Porcelaine/Soulié/Vy-Creuse et Albert-Usteri. - Zone 20 éphémère Pl. Gare-Nord. - Rue Nicole réaménagée pour vélos et motos. En cours d'étude : Ch. et pont de la Redoute (Préavis n°78/201) Planifié : - Réaménagement Gare Sud (selon futur SD centre-ville élargi). - Introduction circulation en boucles dans le secteur Grand Rue + piétonisation Vieille-Ville (R 2016). - Rte de St Cergue-Canal-Eules - Etude du passage de toutes les dessertes secondaires en zone 30.
	4.4 Mobilité douce non motorisée selon le Concept de mobilité urbaine	4.4.1	Réaliser une étude de détail du réseau piétonnier (2014-2015) et en fonction des résultats établir un programme d'aménagement.	P2	0%								B MOB + T/E, URB, POL	
		4.4.2	Réaliser de nouveaux cheminements piétonniers	P2	<50%								PI MOB + T/E, URB, POL	En cours : - Intégration d'une réflexion sur la mobilité douce dans la planification de tous les nouveaux quartiers, ainsi que dans les études de nouvelles écoles. - Etude sur les chemins des écoliers dans la perspective de réaliser des mesures d'aménagements et d'informer les écoles. En cours d'étude : - Passerelle Nyon-Prangins, variante choisie, concours à lancer (Préavis .../2013). Mesures étudiées mais suspendues : - Liaison piétonne Pré-Fleuri/Rte St Cergue (problème de servitude). - Passerelle piétonne Etraz-Sud (attente du PQ).
		4.4.3	Editer un plan piéton-distance temps	P3	0%								B MOB	Réalisé : Mise en place d'une signalétique distance-temps provisoire au centre-ville.
		4.4.4	Analyser les besoins en matière de réseau cyclable et stationnement vélo	P1	100%								B MOB	Etude réalisée : - Cartographie du réseau cyclable minimal à réaliser en parallèle aux travaux pour les TP 2013/2014, et d'un réseau idéal à plus long terme. - Définition des emplacements pour les supports vélos. Affinage progressif de la planification en fonction des besoins.
		4.4.5	Réseau cyclable : mettre en œuvre les mesures pour améliorer le réseau et la signalétique	P1	<50%								PI MOB + T/E, URB, POL	Réaliser les aménagements sur les tronçons concernés par les mesures pour les TP urbains 2013-2014, y compris la signalétique. Réaliser progressivement de nouveaux aménagements en fonction du développement des nouveaux quartiers, y compris la signalétique.

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en continu

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2013	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires			
4.5 Transports publics selon le Concept de mobilité urbaine	4.4.6	Stationnement vélos : mettre en œuvre les mesures pour améliorer l'offre	P1	<50%							20'000/an + Inv.		B + PI	MOB + T/E, URB, POL	Aménagement provisoire de la station vélos de la gare (abris+supports). Installations de deux bornes de recharges pour vélos électriques (Gare, Rive). Effort important réalisé 2009-2012 pour augmenter les supports vélos. Budget annuel de 20'000.- disponible pour poursuivre le renforcement progressif. Station définitive à la gare en attente du PQ Martinet.			
		Améliorer l'offre des transports publics par l'entrée en vigueur des nouveaux horaires TP régionaux (2012) et TP urbains (2013-2014)	P1	<50%										PI+B	MOB + URB, T/E	Entrée en vigueur du nouvel horaire des TP régionaux (12.2012). 1ère étape pour une amélioration importante de l'offre : - réseau lisible et cohérent la semaine et le weekend; - desserte au 1/4 d'heure grâce à la superposition des lignes régionales et urbaines; - réseau urbain de proximité dans les quartiers et depuis les P+R; - réseau régional rabattant les passagers vers les gares. 2ème étape d'amélioration de l'offre des TP par le renforcement de l'offre des TP urbains (2013-2014), y compris amélioration de la signalétique et du mobilier urbain.		
		Réaliser les mesures infrastructurelles permettant de concrétiser le concept TP 2013-2014	P1	<50%											PI+B	MOB + URB, T/E	Réalisé: Mesures urgentes pour permettre l'amélioration de l'offre des TP régionaux en décembre 2012 (marquage, signalisation, génie civil). En cours : Etude pour la réalisation des mesures devant permettre l'amélioration des TP urbains (marquage, signalisation, génie civil). Planifié : Réalisation des mesures pour l'amélioration des TP urbains (2013-2014).	
	4.6 Promotion de l'intermodalité selon le Concept de mobilité urbaine	4.6.1	Mettre en place et développer une offre de vélos en libre-service	P1	<50%										PI+B	MOB	Dès 2010 offre de vélos en libre-service, y compris électrique (Vélopass). Stations à la gare et à Rive. Augmenter progressivement les stations de vélos en libre-service par des partenariats publics-privés (Vuarpillière, Colovray).	
			Réaliser des P+R	P2	<25%											PI+B	MOB + URB, T/E	Planifiés : - Gravette (2013) - Colovray (2014) - Asse (2016, avec NSiCM au 1/4 heure)
			Développer des services favorables à l'intermodalité	P2	0%											B	MOB	Prévu : - Billetterie combinée TP/P+R à venir avec TP 2013-2014. - Construire une plate-forme multi-modale sur Internet



Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en continu

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
4.7	Information, sensibilisation, incitation, services pour une mobilité durable	4.7.1	Poursuivre les efforts d'information et développer le dialogue avec les usagers	P1	<100%						15'000/an		MOB + SAG, EDD	2010 : Linfo spéciale CMU, animation de trois forums et un sondage. 2011 : Linfo spéciale stationnement évt., forums et sondages en fonction des projets. Publier une lettre d'information spéciale par an + lettre d'information municipale, communiqués de presse, www.nyon.ch, blog. 2013 : 1/2 Linfo sur le comptage 2014 : TP 2015 : Réseau cyclable	
		4.7.2	Poursuivre l'organisation d'actions d'information et sensibilisation en fonction des évolutions importantes de l'offre TP et MD	P1	<100%								MOB + SAG, EDD	2010 : Lancement d'une ligne de pédibus, Journée du vélo, "A vélo au boulot", Semaine de la mobilité 2011 : Journée Proxité, Journée du vélo, semaine de la mobilité. 2012 : Journée du vélo, Atelier TP pour les aînés, Semaine de la mobilité, Journée Rue de l'Avenir. 2013 : Atelier TP pour les aînés, Semaine de la mobilité.	
		4.7.3	Poursuivre le subventionnement de l'achat de vélos, vélos et scooters électriques	P1	<100%							-		B MOB	Réalisé dès 2009. Evolution en 2011 : 10% jusqu'à 500.-. Financement par le fonds EEER.
		4.7.4	Encourager les plans mobilité en entreprises	P2	<50%							-		B MOB	En cours en continu (UEFA, Hôpital, site Terre-Bonne, Vuarpillière).
		4.7.5	Etudier et, le cas échéant, mettre en œuvre un service de livraison à domicile	P2	<25%							-		B MOB	Etude d'un service de livraison à domicile et/ou système de transport à la demande réalisée. Proposition refusée par la Municipalité. A revoir en réponse au postulat Vogel.
		4.7.6	Développer l'autopartage et le shared parking	P3	0%							-		B MOB	
5	Ressources humaines et organisation	5.1.1	Créer et pourvoir un poste de délégué à l'énergie et au développement durable	P1	100%								B EDD + URB, A/B, SI, T/E, MOB	Poste créé en 2009. Renfort en 2012 par la création d'un poste de stagiaire à 100%.	
		5.1.2	Définir l'organisation pour la mise en œuvre de la politique énergie-climat et la faire évoluer si besoin	P1	<75%							0		EDD + URB, A/B, SI, T/E, MOB	Annexe 4 du Programme Nyon-Energie 2009-2013. Modifiée en juin 2010. Annexe X du Programme Nyon-Energie 2013-2017.
		5.1.3	Introduire dans les cahiers des charges des collaborateurs concernés leurs missions en relation avec la politique énergétique.	P3	<50%							0		RRH + EDD, URB, A/B, SI, T/E, MOB	Réalisé pour le nouveau CS BAT. A réaliser progressivement à l'engagement de nouvelles personnes. Eventuellement profiter de la révision des fonctions dans le cadre de la révision du statut du personnel.
	Processus internes	5.2.1	Construire un tableau de suivi du programme d'action de la politique énergie-climat	P1	<75%							0			Annexe 3 du Programme Nyon-Energie 2009-2013. Présent document pour 20013-2017, Annexe X du Programme Nyon-Energie 2013-2017.
		5.2.2	Suivre régulièrement la mise en oeuvre du programme d'actions	P1	<100%							2'000/an		B EDD + URB, A/B, SI, T/E, MOB	Etat des lieux biannuel du programme d'action avec le Groupe de travail opérationnel (séances bilatérales ou plénières selon les besoins). Information à la Municipalité soit par note (1x/an), soit par une présentation avec le GTO (1x/an). Depuis 2012 information écrite annuelle au Conseil communal et en ligne sur nyon.ch. Etat des lieux annuel avec la conseillère Cité de l'énergie.

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
		5.2.3	Etudier et mettre en œuvre un moyen d'échange avec les collaborateurs sur les objectifs de politique énergétique et les moyens de les atteindre	P2	0%								B EDD + RRH	A réaliser en plus des mesures de sensibilisation aux économies d'énergie	
		5.2.4	Communiquer aux services l'offre de formation continue dans le domaine de l'énergie	P3	<50%								B EDD + RRH	Réalisé en continu par EDD à chaque information reçue.	
		5.2.5	Renforcer la formation des concierges sur les aspects écologiques et énergétiques	P3	<50%								B MNT + A/B, EDD	Renforcer la formation interne des concierges pour le dosage des produits d'entretien (2013). Prévu dans la directive sur les achats. Former les concierges aux éléments de base du suivi énergétique des bâtiments pour assister le technicien en énergie (2013-2014).	
		5.2.6	Marchés et achats publics: établir et mettre en œuvre une directive interne relative aux critères à retenir pour respecter les principes du développement durable	P1	<100%							0		EDD + FIN, OJ, acheteurs	2010 : Approbation d'une première directive pour les achats responsables appliquée aux fournitures courantes (fournitures de bureau, papier, véhicules, mobilier, vêtements, alimentation, informatique, produits d'entretien). 2012 : Evaluation des objectifs et des expériences. Adoption d'une directive révisée pour 2013-2014.
	5.3	5.3.1	Maintenir les ressources allouées à la politique énergétique communale	P1	<100%								B+PI EDD	Relever annuellement les indicateurs A22 et A23.	
6 Communication, coopération, soutiens - Eléments transversaux	6.1 Communication	6.1.1	Réaliser des actions de communication pour faire connaître et comprendre la vision et le programme de la Ville	P1	<75%								B EDD, URB, A/B, SI, T/E, MOB	Dès 2009 : Chaque action engagée a fait l'objet d'une large communication multimédias. Dès 2012 renforcement de la communication au CC par une information écrite annuelle. 2013 : - Poursuivre la stratégie de communication multimédias. - Réaliser une communication spéciale tous ménages pour l'obtention du label CE. - Intégrer le logo CE dans la charte graphique de la Ville.	
		6.2.1	Elaborer, mettre en œuvre et faire évoluer si besoin une stratégie d'information/sensibilisation	P1	<100%									B EDD + URB, A/B, SI, T/E, MOB	Stratégie adoptée en janvier 2010.
	6.2 Information, sensibilisation	6.2.2	Coordonner les actions d'information/sensibilisation dans les différents domaines de la politique énergétique	P2	<75%							3'000		B EDD + URB, A/B, SI, T/E, MOB, SAG	Coordination temporelle assurée pour 2010/2011/2012/2013. Dès 2012 communication commune grâce à "Vivre, s'ouvrir, s'investir, Nyon X" Renforcer la coordination des contenus. Etudier des actions communes T+E, MOB, EDD.
		6.2.3	Programme d'action "Entreprises actrices du développement durable 2012-2016" : réaliser les mesures transversales participant à la politique énergétique	P1	<25%									B EDD + URB, A/B, SI, T/E, MOB, SAG	Compléter le courrier d'accueil des entreprises et nyon.ch de recommandations, y compris les aspects énergétiques (2013). Mettre en oeuvre un volet "entreprises" pour le Prix du développement durable. Organiser des rencontres régulières avec et entre les entreprises et y aborder périodiquement des sujets en lien avec la politique énergétique (2013-2014).

Etat septembre 2013

Priorités	P1	Prioritaire
	P2	Important
	P3	Bienvenu

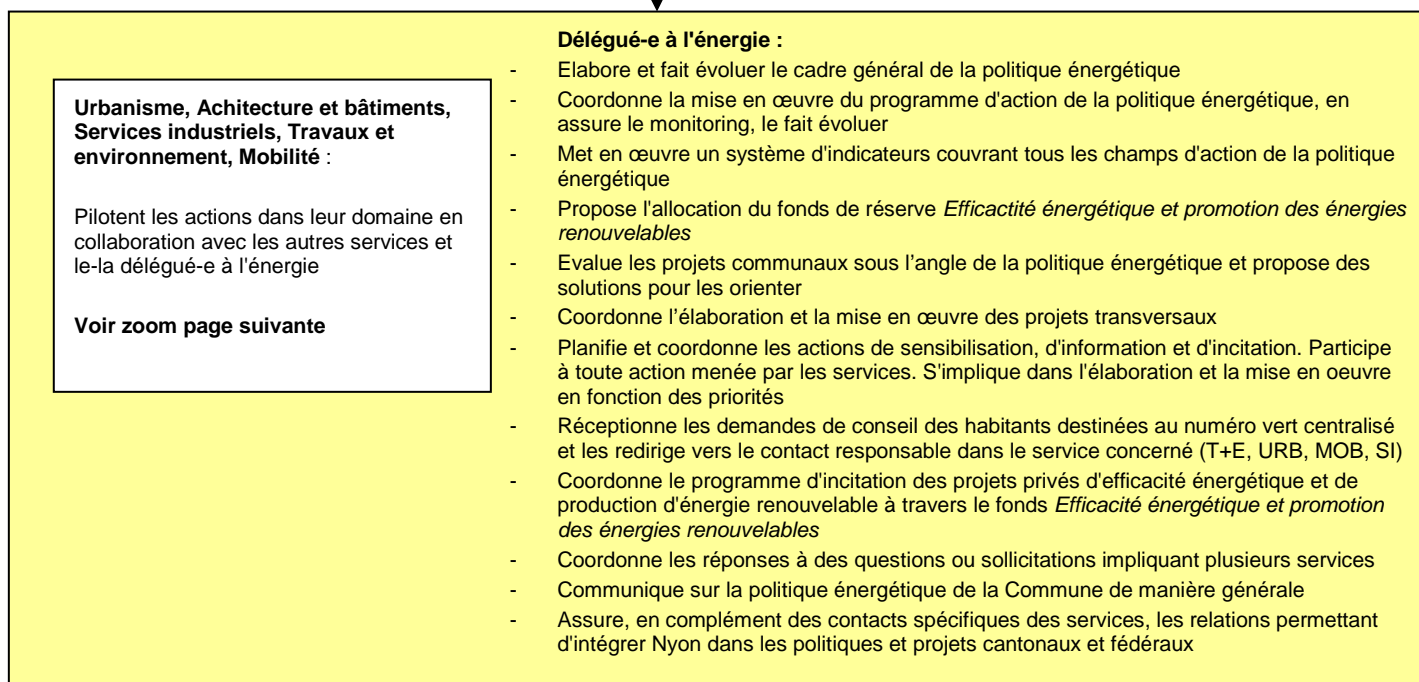
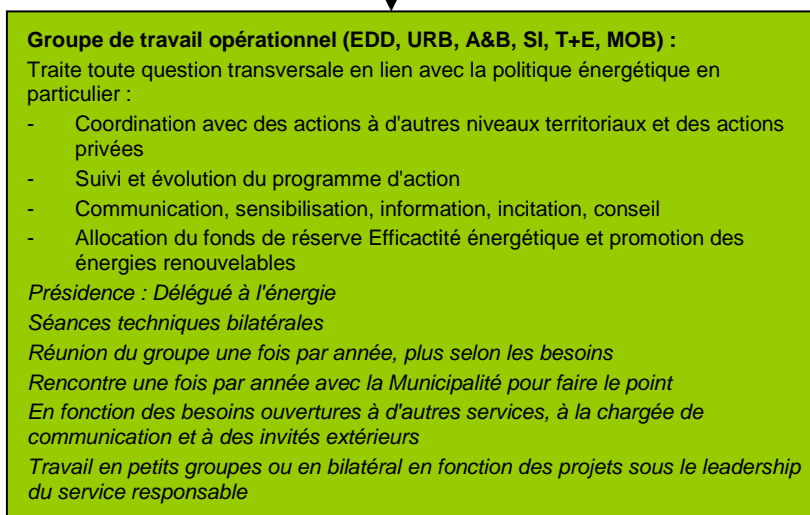
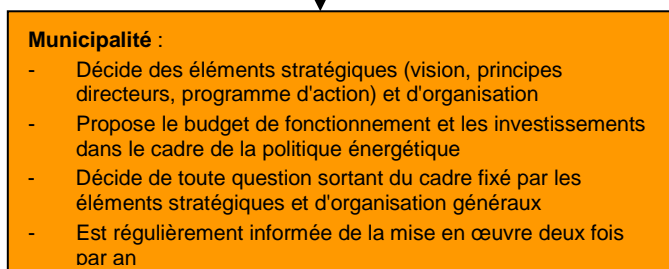
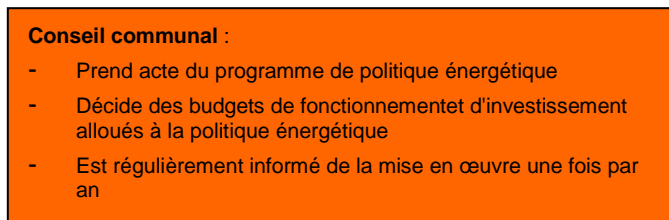
Statut	<25%	Préparation
	<50%	Mise en œuvre 1ère moitié
	<75%	Mise en œuvre 2ème moitié
	<100%	Fin de projet / évaluation

Calendrier/délais	
planifiée	en cours
réalisée	en retard

Réalisation	☺	Evolution favorable
	☹	Evolution stagnante
	☹	Evolution défavorable

Domaine	Sous-domaine	Mesure	Processus, domaines et actions	P	Statut (% Délais 2013)	Délais 2014	Délais 2015	Délais 2016	Délais 2017	Coût net	Inclus	B ou PI	Service	Commentaires	
		6.2.4	Sensibiliser les organisateurs de manifestations sur des engagements en matière de développement durable	P2	<75%								0	EDD + MNT	2012 : Publication et distribution à tous les organisateurs du Guide pour des manifestations responsables. 2013 : - Participer aux séances de coordination pour les grandes manifestations et passer le message. - Poursuivre les contacts en cours avec les 4 festivals (sous l'égide de NRT) pour mettre en œuvre des mesures communes.
	6.3 Dialogue et participation	6.3.1	Utiliser les moyens à disposition sur www.nyon.ch pour dialoguer avec la population (forum, blog, sondage)	P2	<100%								0	EDD + URB, A/B, SI, T/E, MOB, SAG	Aucune action hors mobilité et déchets jusqu'en 2012. Septembre 2012: Lancement du blog "Les acteurs de la ville durable" (environnement, énergie et mobilité)
		6.3.2	Etudier une mesure pour mobiliser les partis politiques et le Conseil communal dans les efforts d'exemplarité	P2	<100%								-	B EDD + SAG	
		6.3.3	Etudier l'opportunité de créer une démarche participative générale autour des questions énergétiques	P2	0%								-	B EDD + SAG	
	6.4 Coopération institutionnelles	6.4.1	Poursuivre la participation à la Commission Energie Environnement du Conseil régional.	P2	<100%								0 hors RRRH	EDD + SI, T+E, URB	Depuis 2010 EDD représente Nyon dans la Commission Energie Environnement du CR, mais peu d'activités. Crédit obtenu pour l'étude du potentiel de production d'énergie renouvelable (Préavis n° 5/2011 au Conseil intercommunal).
		6.4.2	Utiliser une partie des bénéfices résultant des économies d'énergie pour financer des projets dans les pays en développement	P3	<100%								46'000	B EDD + A/B, SI, T+E	Politique de coopération adoptée par la Municipalité en juillet 2011. Projets prioritaires : énergie, eau, forêts, formation. Financement partiel par le fonds DD. Budget : 1ct/m3 d'eau vendue = CHF 30'000 + 16'000.
	6.5 Incitation et soutien d'activités privées	6.5.1	Poursuivre l'allocation de subventions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelable par le Fonds EEER	P1	<100%								max. 250'000/an	B EDD + URB, A/B, SI	Mis en œuvre dès le 1er février 2010. Première révision effectuée mi-2011. Deuxième révision effectuée fin 2012.
		6.5.2	Etudier et réaliser des actions pour mettre en valeur les produits de l'agriculture de proximité et les possibilités de vente directe	P1	<50%								15'000	oui EDD + SAG, T/E	Travail de mémoire réalisé par une étudiante HES et publié sur nyon.ch. Première Journée Proximité en mars 2011. 2ème journée Proximité le 1.09.2012. Page sur nyon.ch avec lien vers le site Chez mon fermier. Etudier d'autres actions de promotion en collaboration avec l'association Proximité. Etudier la possibilité de lancer une coopérative de vente directe en collaboration avec Uniterre.
		6.5.3	Apporter un soutien logistique et financier aux organisateurs privés/associatifs/publics qui proposent l'organisation d'actions allant dans le sens de la politique communale	P2	<50%								5-15'000	B EDD	2011 : Etudiants (Journée Proximité) 2012 : Association Proximité (Journée Proximité), HEIG-VD (concert solaire) 2013 : Privée (Fête du jeu durable), SSES (Vivons avec nos énergies)
		6.5.4	Soutien à la mise en œuvre du réseau agro-écologique de Nyon	P3	<25%								40'000	PI T/E + EDD	La commune de nyon soutient cette démarche coordonnée par le Conseil régional.

## Organisation



## Zoom sur les missions des services :

	Urbanisme	Architecture et bâtiments	Services industriels	Travaux et environnement	Mobilité
<b>Missions spécifiques</b>	Prendre en compte la problématique énergétique dans l'élaboration et l'application des outils de gestion du territoire : plan directeur cantonal (PDC), Pdlocalisé, plans de quartier, plan général d'affectation (PGA), achat/vente de terrains, droits de superficie	Assurer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux Optimiser la part d'énergie renouvelable consommée dans les bâtiments communaux Valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable des bâtiments communaux	Distributeurs: Assurer la qualité, l'efficacité et la sûreté des infrastructures liées à la distribution des énergies/fluides, ainsi que toutes les activités liées à la distribution des énergies  Fournisseurs/commerçants: Assurer la fourniture des énergies S'engager pour l'augmentation de la production locale et régionale d'énergie renouvelable  Prestataires de services : Proposer des produits/services énergétiques aux clients finaux	Mettre en œuvre un système de gestion des déchets rationnel du point de vue énergétique  Assurer l'efficacité énergétique de la STEP  Valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable à partir de la STEP, des déchets, des eaux usées  Mettre en œuvre des actions visant à diminuer la quantité d'eaux usées à traiter (infiltration directe système séparatif eaux usées/eaux claires)	Planifier des mesures rationnelles pour le trafic individuel motorisé  Planifier et mettre en œuvre des mesures équilibrées pour le stationnement  Planifier et mettre en œuvre des mesures favorisant la mobilité douce  Planifier et mettre en œuvre des mesures améliorant l'offre de transports publics
<b>Expertise</b>	Assurer une fonction d'expertise, dans ses domaines de compétences, à l'attention des autres services				
<b>Information - sensibilisation</b>	Informer et sensibiliser les propriétaires et architectes sur les principes à prendre en compte lors de l'établissement des plans de quartiers, sur les règles relatives à la police des constructions, et sur les directives de l'ensemble des services	Sensibiliser les usagers des bâtiments communaux aux mesures de réduction de la consommation d'énergie	Sensibiliser les habitants et les entreprises aux mesures de réduction de la consommation d'énergie  Sensibiliser à l'importance de la ressource en eau et à la nécessité d'une consommation rationnelle pour la préserver	Sensibiliser les habitants et les entreprises à la diminution et au recyclage des déchets  Sensibiliser à un usage rationnel de l'eau en regard de l'impact sur la quantité d'eaux usées à traiter  Sensibiliser à l'impact sur l'environnement du déversement des eaux usées et eaux claires	Sensibiliser les habitants, entreprises et employés communaux aux moyens de déplacement respectueux de l'environnement
<b>Incitation</b>			Inciter à la production d'énergie renouvelable (tarif de rachat attractif, contracting)  Inciter à la consommation d'énergie électrique renouvelable (offre d'énergie verte)	Inciter à la diminution et au recyclage des déchets (taxe, mise à disposition de moyens adéquats)  Inciter à la diminution de la production d'eau à traiter et à évacuer (taxe eaux claires/eaux usées selon le principe pollueur-payeur)	Inciter les habitants, entreprises, écoles et employés à une mobilité respectueuse de l'environnement (subventions, mise à disposition de moyens alternatifs)
<b>Conseil</b>	Conseiller les promoteurs, propriétaires et architectes sur la prise en compte des aspects énergétiques et de la mobilité dans le cadre des planifications et constructions.		Conseiller les particuliers et les entreprises en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable dans la relation client au quotidien	Conseil aux entreprises et aux propriétaires pour la gestion des déchets, la rétention des eaux et la protection des milieux naturels	Conseiller les entreprises en matière de mobilité respectueuse de l'environnement